

Les cmr



" La musique à la portée de tous "



Année scolaire 2018-2019

Intervention en milieu scolaire

Soutenus par



Agréments



Notre histoire

Fondés en 1948 sur les **valeurs d'éducation populaire**, les Cmr développent le concept d'intervention musicale globale pour couvrir tous les temps de la vie.

Créateurs du métier de « **musicien intervenant** », les Cmr proposent aujourd'hui bien plus qu'un accès à la pratique musicale : **une véritable ouverture sur le monde**.

Pour cette année scolaire et en lien avec le ministère de l'Education nationale, les Cmr veulent accompagner les écoles dans la mise en place du **Plan Chorale** et du **PEAC**. Fiers de leur engagement au service de la pratique musicale et instrumentale à l'école depuis 70 ans, ils continueront également à mener des interventions innovantes et de qualité.

Au plaisir de vous accompagner dans la mise en œuvre de vos ambitions éducatives et culturelles.



Jean-Louis Davicino

Président

Faire appel à nos musiciens intervenants



Le musicien intervenant Cmr est un artiste pédagogue titulaire du **DUMI** : diplôme supérieur d'Etat. Il est **spécialiste de l'éducation musicale**, formé à la **pédagogie collective** et dispense des **méthodes artistiques innovantes**. Il apporte une réelle **complémentarité au professeur des écoles** en binôme sur le projet musical tout au long de l'année.

Un accès direct aux ressources musicales :



Les Cmr en chiffres

1^{ère}

Fédération nationale
employeuse

36

Départements

250

Musiciens
en réseau

130 000

Bénéficiaires

Nouveautés 2018-2019

La chorale pour tous

Bénéficiez de notre expertise pour répondre au projet chorale du ministère.

A l'école primaire, au collège et au lycée :

- **Assurer la direction du chœur** (écoles, inter-niveau) avec un accompagnement instrumental ;
- **Explorer un répertoire original et adapté** (opéra, comédie musicale...);
- **Transmettre l'ensemble des postures et des techniques vocales** ;
- **Réaliser une production collective** en vue d'une représentation finale.



Prochainement

Le parcours connecté

Répondre aux objectifs du PEAC grâce au numérique.

Devenez établissement pilote !



- **Fréquenter des œuvres et rencontrer des artistes** grâce aux supports numériques (via le tableau interactif de la classe), être en liaison avec une structure culturelle, échanger avec un artiste ou un professionnel de l'art ;
- **Pratiquer** : mettre en œuvre un processus de création grâce à des objets connectés musicaux ;
- **S'approprier** : mettre en relation différents champs de connaissances en s'aidant du numérique (classes mobiles, tablettes...).

Des interventions au cœur du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture.

Français
Langues étrangères
Mathématiques
Sciences
Langage des arts
Langage du corps



Thomas nous permet de faire chanter les enfants – ce qui est parfois difficile pour un enseignant –, de découvrir des instruments et l'histoire de la musique. Son intervention est bénéfique pour les élèves au niveau de l'attention, de la concentration, de leur motivation et ils attendent avec impatience le jour où on fait musique.

*Vincent Cadis, enseignant de CMI,
bénéficie de l'intervention de Thomas*

Comment monter votre projet musical ?



- 1 Contacter les Cmr au **01 48 73 06 72** ou par courriel à federation@lescmr.asso.fr. Un coordinateur territorial, interlocuteur de proximité, vous accompagnera dans l'élaboration de votre projet ;
- 2 Sur la base de votre projet, les Cmr établiront un budget prévisionnel à destination de votre organisme financeur (commune, communauté de communes, association de parents d'élèves, OGE,....) ;
- 3 Après la validation du budget, une convention sera signée pour la mise en place du partenariat.
Le projet musical peut commencer !

Ils bénéficient des actions des Cmr



Projets	Objectifs	Durée
<i>Pendant le temps scolaire</i>		
Découverte	Sensibiliser à l'écoute, à la pratique artistique et aux patrimoines musicaux.	Un trimestre
Éducation artistique	Mener à bien un projet musical et interdisciplinaire : maîtriser une ou plusieurs dominantes du programme d'éducation musicale, réaliser une production collective en vue d'une restitution (représentation, enregistrement,...)	Année scolaire
Parcours Culturel	Projet pluriannuel permettant l'appropriation des 3 piliers du PEAC par une démarche de perfectionnement autour de la création, de la diffusion et de la pratique orchestrale et/ou vocale.	3 ans
<i>Hors temps scolaire</i>		
Stages d'initiation et de perfectionnement à la pratique musicale dans un lieu mis à disposition		Vacances